

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022**

<b>Membres afférents au conseil :</b>	<b>15</b>	L'an deux mil vingt deux, le 10 octobre à 18h00, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Mme RUELLE
<b>En exercice :</b>	<b>15</b>	
<b>Pris part au délibéré :</b>	<b>14</b>	
<b>Pouvoirs :</b>	<b>2</b>	
<b>Convocations électroniques :</b>	<b>04/10/2022</b>	

**Étaient présents :** Mmes Thérèse RUELLE, Michèle CALVO, Marion BOURGEOIS, Marie-France DUMERY, Nathalie BLAIN, Christine ROBINET, Maria VERCOUTRE, ainsi que Messieurs Alain CHARLON, Patrick DOISNE, Jean-Louis DAOUT, Stéphane BIRON et Guillaume LAUVERJAT.  
**Absents excusés :** Pascal TULON, Isabelle VERMES et Gilles LESSORT.  
**Ont donné pouvoir :** Pascal TULON à Alain CHARLON et Isabelle VERMES à Michèle CALVO  
**A été désigné secrétaire de séance :** M. Guillaume LAUVERJAT.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 18h.

**Ordre du jour :**

SDE18 (devis-statuts-pack énergie)  
SDIS (délégué sécurité incendie)  
FINANCES (nomenclature M57)  
LOCATION (T3, 8 rue petite rue)  
PERSONNEL (Formation)  
SIAEP (RPQS)  
Autres sujets

**DEL10102022 54**

**Eclairage public : travaux d'éclairage public suite à un accident route communale des Millets.**

Coût de l'opération HT	4 022.63 €
Prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT	2 011.32 €
Reste à la charge de la commune	2 011.32 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

-accepte le plan de financement proposé par le SDE 18,

-vote les crédits nécessaires d'un montant **2 011.32€**

-donne son accord au SDE18 pour la réparation sus- visée.

**DEL10102022 55**

**Approbation modification des statuts du SDE 18.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les modifications des statuts du SDE 18 tels qu'ils sont rédigés en annexe de la délibération du Comité syndical du SDE 18 n° 2022-18.
- Charge le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DEL10102022 56**

**SDE18- Suivi des consommations énergétiques via un logiciel "pack énergie".**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide (à l'unanimité) :

- D'adopter la mise en service du logiciel "pack énergie",
- D'autoriser le prestataire "GEO ENERGIE ET SERVICES" à récupérer les données communales sur l'espace chorus pro de la commune,
- Charge le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DEL10102022 57**

**SDIS : Désignation d'un conseiller municipal, chargé des questions de "sécurité civile " et correspondant "incendie et secours".**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, désigne par un vote à l'unanimité,

- M. Pascal TULON, en tant que correspondant "incendie et secours".

### **DEL10102022 58**

#### **Finances : adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise la mise en place de la **nomenclature budgétaire et comptable M57 développée** au 1er janvier 2023 pour les budgets suivants : Budget communal - Budget assainissement - Budget du SIRP Savigny- Subligny (syndicat intercommunal de regroupement pédagogique)
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

### **DEL10102022 59**

#### **Location - Appartement situé 8 rue Petite Rue.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- Décide sa remise en location à compter du 15 octobre 2022
- Fixe le loyer à un montant de 383 € mensuel payable au comptable public
- Donne au maire pouvoir de signature du bail à venir
- Et le charge de définir la date de signature du bail.

### **DEL10102022 60**

#### **Personnel : formation sur la sécurité dans l'utilisation des engins de chantier.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De retenir le devis de l'entreprise MALUS pour un montant de 1077.60€ TTC,
- D'inscrire cette dépense au budget de fonctionnement 2023,
- Charge le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **DEL10102022 61**

#### **Approbation du RPOS**

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider ce rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service d'eau potable au conseil municipal,
- Charge le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **DEL10102022 62**

#### **Eclairage public – Modifications des conditions de coupure de l'éclairage public dans l'agglomération et dans les hameaux.**

Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions à effet de serre, et d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergies et de la maîtrise de la demande en électricité,

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- **extinction hivernale de 22h à 6h dans le centre aggloméré et dans tous les hameaux, cela en tenant compte des horloges programmables ou non,**
- **extinction estivale totale du 15 mai au 15 septembre dans le centre aggloméré et dans tous les hameaux, cela en tenant compte des horloges réglables ou non.**
- Charge le Maire d'effectuer les démarches inhérentes, notamment l'arrêt municipal y relatif.

### **AUTRES SUJETS :**

**Centre bourg :** Lors de la réunion du 6 octobre, des remontrances ont été formulées à l'entreprise ROBINEAU et à MD Concept. L'entreprise Robineau disposait de 8 jours pour réaliser les finitions afin de lui délivrer l'attestation d'achèvement de travaux mais elles n'ont pas été achevées. La 2<sup>ème</sup> tranche des travaux par la pose du bloc toilettes.

L'entreprise d'espaces verts, IDVERDE, intervient le 11 octobre pour effectuer les engazonnements.

Mme le maire a pris contact envers les organismes bancaires pour effectuer l'emprunt nécessaire aux travaux.

Le dossier de subventionnement de la Région passe en commission le 18 novembre prochain.

Les toilettes publiques sont commandées et devraient être posés en fin d'année.

Certains éléments des travaux devront être revus avant le lancement de la 2<sup>ème</sup> tranche.

### **Voirie : le point.**

Les travaux de gravillonnage et bicouche ont été réalisés. Il reste des fossés à refaire et un arasement ainsi que l'étang des 4 marronniers à combler avec de la glaise pour éviter l'écoulement.

Un souffleur est en panne. Le conseil examine les devis de l'entreprise Galliot suivants :

Réparation : 631.20€ ou Neuf : 690€

Ces devis sont jugés chers et des devis comparatifs vont être demandés et seront examinés au prochain conseil.

L'épareuse est également en panne (dysfonctionnement hydrolitique). Un devis de réparation va être demandé.

L'entretien du cimetière : l'engazonnement des 2 grandes allées (1000m<sup>2</sup>) va être effectué par les agents de voirie.

Deux agents sont inscrits à une demi-journée de formation à l'entretien sans produits phytosanitaires dans les cimetières. Ceux-ci n'étant plus autorisés depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

### Questions diverses.

**Repas du 11 novembre :** La municipalité de Léré a proposé gracieusement sa salle des fêtes. Les invitations ont été envoyées. Il est offert un moyen de locomotion pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer.

**Vœux de la municipalité :** Ils se tiendront le samedi 7 janvier à 11h00. Le conseil examine la solution la plus adéquate pour que la cérémonie ait lieu intra-muros.

**La récupération des eaux de toitures :** la commission se réunira le mercredi 9 novembre à 9h afin d'identifier les locaux, les points de collectes, les réserves appropriées.

**Bâtiment :** la commission se réunira le samedi 29 octobre à 10h afin de constater la faisabilité de l'isolation des bâtiments et établir les urgences.

**Illuminations festives :** suite à la réunion avec l'entreprise Citéos, les illuminations festives seront allumées du 12 décembre au 9 janvier. Les guirlandes seront laissées place de l'église mais supprimées place du champ de foire où un sapin sera installé. Celui de la mairie conservera sa place habituelle.

**L'éclairage public dans les hameaux :** il y a 26 horloges dans les hameaux et 10 dans le bourg. Toutes ne sont pas de même ancienneté et beaucoup ne sont plus réglables à la demande. Plusieurs décisions en matière d'économie d'énergie ont été prises :

- 1- L'extinction générale hivernale dans le bourg et dans les hameaux est programmée à 22h à 6h à partir du weekend de changement d'heure et une extinction générale du 15 mai au 15 septembre dans le bourg et dans les hameaux jusqu'à une nouvelle décision,
- 2- L'actualisation des horloges : un devis est demandé à Citéos pour le changement des horloges en procédant par étape pour que, à terme, les allumages et les extinctions soient harmonisées entre bourg et hameaux.

**Salle polyvalente :** le rapport de l'huissier a été réalisé. Le maire l'a transféré au tribunal administratif avec rapports et arrêté ainsi qu'à l'avocat.

**Taxi :** Mme LUTHON, Sarl Taxi des Vignobles reprend la réservation de M. ZIDOUK à compter du 1<sup>er</sup> octobre.

**PLUI :** une importante réunion aura lieu le 19 octobre à 10h pour évaluer les zones à urbaniser.

**Comice agricole 2023 :** l'association spéciale "comice agricole" souhaite relancer le comice agricole 2023 en proposant une mutualisation des comités des fêtes et de certaines associations.

Après réflexion, le comité des fêtes se positionnent de manière défavorable pour sa participation et le conseil municipal a suivi la même ligne pour la partie « Festivités » compte tenu de l'état des finances communales et des orientations budgétaires précisées par l'Etat. Toutefois, le conseil n'exclue pas son soutien pour la partie "agricole".

**Les vadrouilles d'Amélie :** le projet de Mme VERMAUD de Savigny-en-Sancerre soutenu par l'AD2T propose des balades culturelles insolites en 2CV. Elle fera une présentation salle de la mairie le 26 octobre à 18h.

**La médiathèque :** Une randonnée est prévue le 22 octobre à 15h avec des lectures sur la biodiversité. Résultat du concours photos de cet été prévu le 5 novembre à 14h.

**Bulletin municipal :** la prochaine réunion se tiendra le jeudi 20 octobre à 17h30.

**L'EPFL :** l'organisme est désormais propriétaire de la boulangerie.

**Concert d'hiver :** Prévu le dimanche 13 novembre à 16h00 avec la participation de Gérard GODON et Sébastien LEDOUX.

**Le dojo :** des infiltrations au niveau de la toiture sont signalées. Le sujet sera étudié avec un artisan.

### **Tour de table :**

M. DAOUT souhaiterait que les informations à poster sur panneau pocket lui parviennent plus tôt soit au minimum 48h avant.

M. CHARLON informe que le SMICTREM va financer les mesures mises en place par l'achat de containers.

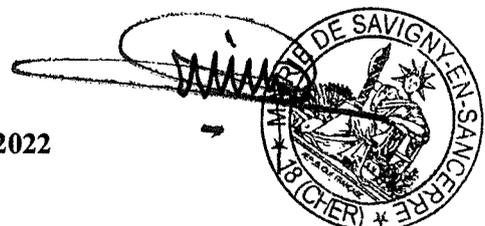
Mme BLAIN attend les photos et les textes et comptes-rendus des associations pour compléter le bulletin.

N'ayant plus aucun sujet à débattre, la séance prend fin à 20h50.

Fait en Mairie, le 14/10/2022

Le secrétaire de séance, Guillaume LAUVERJAT

Le Maire, Th. Ruellé.



Publicité des actes de la commune par publication papier le : 14/10/2022